

# RÉGLEMENT





















**Café Le Rempart** Grand place 18 bic









# REGLEMENT TYPE "RALLYES" ("B" et "B-Short")









**EPREUVE: Rallye de la Haute Senne** 

VISA ASAF N: 11

DATE: 11 & 12 juin 2022

organisateur: Braine Auto Club

n° d'entreprise : **862.242.797** 

#### ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Café Le New Sport Grand Place 15 à 7090 Braine-le-Comte au 1<sup>er</sup> étage N 50°36'37 E 4°08409

#### REMARQUE:

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

#### REGLEMENT PARTICULIER

#### **AVERTISSEMENT!!!**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements\_securite\_2021.pdf

#### Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

#### **I TIMING**

27/04/2022		Parution du Règlement Particulier
28/04/2022		Date de début des engagements
03/06/2022	16h00	Clôture des inscriptions à droits simples
07/06/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
07/06/2022	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés.
11/06/2022	9h00	Ouverture du secrétariat
		Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance,
		numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une
		parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque
		équipage.
		Distribution du road-book et début des reconnaissances
	13h00	Ouverture des VT.
		Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros.
		Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux,
		le 07/05/2022
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Fermeture du secrétariat
	18h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
12/06/2022	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h45	Ouverture du parc fermé de départ)
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ière</sup> boucle
	11h30	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	15h00	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	17h50	Arrivée de la première voiture au PF
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1et PH's:
		affichage des résultats officieux
		<b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		<b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats</u>
		4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

#### II ORGANISATION

#### Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club organise, le(s) 11 & 12 juin 2022, le Rallye de la Haute Senne pour la 16<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur
---------------------

-	Directeur de course Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
-	Directeur de course adjoint Hugues Henrot	Lic ASAF n° 835
-	Directeur de la sécurité Steve Jauquet	Lic ASAF n° 301
-	Directeur de la sécurité adjoint Daniel Greuse	Lic ASAF n° 209
-	Directeur de la sécurité adjoint Frédéric Leemans	Lic ASAF n° 322
-	Secrétaire du meeting Sandra Mary	Lic ASAF n° 317
-	Secrétaire adjointe Anne-Sophie Marechal	Lic ASAF n° 309
Off	iciels délégués à l'énreuve par le pouvoir sportif	

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

-	Collège des	Commissaires	<b>Sportifs</b>

Président Laurent Walbrecq	Lic ASAF n° 022
Membres Pierre Vanderlin	Lic ASAF n° 113
André Debarsy	Lic ASAF n° 924

#### Collège des Commissaires Techniques

Conege des Commissantes Techniques	
Président Georges Gilbert	Lic ASAF n° 973
Membres Bastien Francks	Lic ASAF n° 236
Alain Bernard	Lic ASAF n° 965
Didier Libois	Lic ASAF n° 863
Didier Derenne	Lic ASAF n° 881
Katia Liemans	Lic ASAF n° 902
Secrétaire Marie-Luce Catoul	Lic ASAF n° 964
Elodie Geerts	Lic ASAF n°921
Inspecteur "Sécurité " Joël Brasseur	Lic ASAF n° 450
Observateur ASAF Noël Geilenkirchen	Lic ASAF n° 422

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents Eric Keppens

-	Responsa	b.	les	des	EC
---	----------	----	-----	-----	----

-	EC 1 Salmonsart Louis Modave	Lic ASAF n° 653
-	EC 2 La Senne Luc Joniaux	Lic ASAF n° 367
-	EC 3 Rebecq Alain Delaunois	Lic ASAF n° 465
-	EC 4 Calvaire René Demarteau	
		Lic ASAF n° 801

-	Chets de Sécurité des EC	
-	EC 1 Salmonsart Fred Gobeau	Lic CAS n° 20466
-	EC 2 La Senne Mickaël Joniaux	Lic CAS n° 20269
-	EC 3 Rebecq Sandrine Dacquin	Lic CAS n° 20723
-	EC 4 Calvaire Eric Massart	Lic CAS n° 21422

Secours médicaux

- Equipe médicale : C.R.S. Médecins
- Ambulances : Services GRANDE SRL Nombre : 5

#### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de la Haute Senne est une épreuve de type B inscrite au calendrier ENPA (« Open »), disputée en une étape, comptant pour le :

- Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles;
- Les Championnats des Provinces de Hainaut, Brabant Wallon et Luxembourg;
- Le Challenge C.S.A.P.H. de la CSAP Hainaut;
- Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF;
- Le Challenge Bruno Thiry.

#### Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

#### Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 122.25 Kms

Par boucle, 1 section et 4 étapes de classement :

EC 1: Salmonsart 11.520 Kms (100 % asphalte)
EC 2: La Senne 7.830 Kms (100 % asphalte)
EC 3: Rebecq 8.400 Kms (100 % asphalte)
EC 4: Calvaire 12.950 Kms (100 % asphalte)

Total: 366,75 Kms dont 122.100 Kms d'ES

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve. Les Divisions <u>PH</u> prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

#### Art. 5. Engagement

#### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate,** du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir uniquement par voie postale

- Au plus tôt le <u>28/04/2022</u> et au plus tard, le <u>03/06/2022</u> avant 16 H 00\*\*, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;

ET

- au plus tard le 07/06/2022 avant 12H00\*\*, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%),

à Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes 88 à 7090 Braine-le-Comte.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments.** 

N°:Be31 0014 1732 1055 Intitulé : Braine Auto Club ASBL

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

\*\*Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

#### **5.2.** Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont <u>impérativement tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!** 

#### 5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer (Type A4 - A3 - B), doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (+) et être en cours de validité.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue seront fournis à l'organisateur.

La détention d'une **licence RACB** en cours de validité exonère les demandeurs des formalités médicales (déjà accomplies lors de la demande de cette licence).

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4 ou TP A3

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement.

Le montant (50-€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

#### **ATTENTION:**

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

#### **CONCURRENTS ETRANGERS**

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale <u>étrangère</u> et ayant reçu l'autorisation\* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

\*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

#### Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

#### 5.4. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par virement bancaire <u>et ce, pour un seul équipage</u>.
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.
- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **410** €
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **475** €
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **370** €

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

#### 5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention: l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure** (à **justifier\*\***) **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

#### A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

#### 5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 07/06/2022 à 20h, au Café le New Sport Grand-Place 15 à 7090 Braine-le-Comte au 0477/995725

Permanence jusqu'à : 21h30

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de 1 à 200 ; en Division PH – SR, de 201 à 250 ; en Division PH - Classic, de 251 à 299

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

#### **Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 11/06/2022 de 9h à 19h.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

**N.B.**: Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Dimitri Libotte; Eddy Limbourg; Georges Mary

#### B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Q8 Entre le podium et le départ de l'EC 1

Q8 entre l'EC 2 et l'assistance

Shell entre l'assistance et le départ de l'EC 3

#### Le paiement n'est possible que par carte bancaire (Bancontact)

ATTENTION: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT

#### C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

#### IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

#### Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de Braine-le-Comte

#### Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

**N.B.**: Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

**8.1**. Les VT <u>préliminaires générales</u>, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le.11/06/2022 à partir de 13 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site Internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : Chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

**8.2.** Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le 12/06/2022 entre 06h45 et 07h00

Emplacement : Sous le Chapiteau de la Grand-Place

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

**N.B.**: Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

**8.3.** Les éventuelles **VT finales** (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

Auto Attitude, Rue Vieille Chaussée à 7090 Braine-le-Comte

#### 8.4. Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Grand-Place près du Chapiteau sur le Grand-Place

#### Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce, compris, la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (grenouillesandra@gmail.com),

**AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

#### Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

#### V. DOTATION

#### Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 12/06/2022 en dessous du chapiteau de la Grand-Place
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
  - Prix Charlotte Canone (spectacle)
  - Prix Cédric Crohin (Best performer en D4)
  - Prix Ludovic Dethaye (Best performer en D 1-2-3)
  - Prix Didier Demol (Coupe du Président)
  - 3 Premiers de la Division PH S/R
  - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
  - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
  - Première dame au classement général Div. 4
  - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
  - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
  - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
  - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
  - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
  - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

#### VI. POINTS DE CONTACT

#### Art. 11. Permanences

Jusqu'au 10/06/2022 à 20 Heures

- Eddy Limbourg 0477/99.57.25
- Sandra Mary 0478/90.13.47 UNIQUEMENT après 18h30

A partir du 11/06/2022 à 09 Heures : Sandra Mary Grand-Place 15 1er étage 7090 Braine-le-Comte

#### Art. 12. Tableau d'affichage

Sur la Grand-Place devant l'hôtel de Ville

#### VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes Sous le chapiteau de la Grand-Place au prix de  $6\epsilon$
- C) Restauration, Hôtels.

www.brainelecomte.be onglet office du tourisme

Hôtel Orange à Le Roeulx (+- 20 min de Braine)

Motel Nivelles Sud (+- 20 min de Braine)

Hôtel Ibis à La Louvière (+- 20 min de Braine)

Pour la restauration il y en a tout autour de la Grand-Place, dans la rue de la Station

#### VIII. APPROBATIONS

#### Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

#### Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

#### Le règlement a été approuvé par :

- Bernard Hayez (Lic. ASAF n° 001) pour la CSAP. Hainaut., en date du 26 avril 2022
- Jean-Claude Puissant (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 27 avril 2022
- . Bernard Hayez pour le Secrétariat de l'ASAF, en date du 30 avril 2022. Sous réserve de recevoir la copie de la licence d'homologation dans les délais

La licence d'homologation du parcours a été d	<u>délivrée par</u> : Joël Brasseur (Lic.	ASAF n° 450), en date du 18 mars 2022

### **Braine Auto Club** Rallye de la Haute Senne des 11 & 12/06/2022

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 28/04/2022. au 03/06/2022 ou 07/06/2022 (moyennant une majoration) UNIQUEMENT par voie Postale à Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte

" MEN Enga			RVEES	A L'O	RGANI		ement		,	,	Ι	Div.: Cla:		: Ordre o		de				Chal. B. Thiry		
_	u le :		/	/			u le :		/	/					réceptio							<u>. ,                                     </u>
PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)																						
Nom: Si pseudo									•		»	Pr 	énom :					Homme	/ Fem	_		
Né(e) le : / / Adresse :																	ı	۷° :				
Code	posta	al:				Loc	alité	:														
<b>d</b> 0	Acc	epte	□ <u>n'a</u>	ссер	te pas	d'ê	tre pla	acé(e)	sur la	liste	des ı	réservis	stes s	i le r	nombre m	naximun	n d'eng	gagés e	st a	tteint.		
Si nou	s dev	ons vo	ous co	ntacte	er:	N°. Tél/ GSM :						E-mail :										
			ASAF					VAS			N	° Licen	се		Туре			Ecu	rie			
$\overline{\mathbf{V}}$	BT	HT	LG	LX	NA	AN		0V	VB	W∨												
		TE/										erie, sv	n)									
Nom		1	r A S	5 A C	LK	Tellik	JIII GI	Carac		seud			Ρ)	Pr	énom :					Homme	/ Fem	me
140111								,	•		•			' '	CHOIII.						/ I GIII	_
Nió(o)				/					«				"						+	 V°:		
Né(e) Code		<u>/</u>		/			esse alité													<u>v</u> .		
Si nou	•		ous co	ntacte	er:			GSM :	•						E-mail :							
			ASAF	•				VAS			N	° Licen	се	٠.	Туре			Ecu	rie			
$\overline{\checkmark}$	ВТ	нт	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV												
VEHI	CUL	E:	Marq	ue :						Тур	e:	Plaque N°:										
Année	de co	onstru	iction	:		N° d	le Chá	àssis :				Cylindrée :					cc					
Comp	agnie	d'ass	uranc	e :								Police N°:										
DIVIS	SION	C	LASS	Œ	Lic. A	3 min. pour piloter en :						Classes: 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)										
				_	Lic. A	4 min.	min. pour piloter en : Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*) Classes : <b>Toutes</b>															
					Lic. B	min. p	our co	pilote	ren:			Class	es : To	outes	S							
*)	) voii	Pres	criptio	ons S <sub>J</sub>	ortive	s ASA	<b>AF</b> – 1	Règlei	nent F	Particu	ılier	Rallyes	s pour	r les	cylindré	es maxi	males	et dates	de	référer	ices	
R.G.P	.D.	S	i les d	leux (	cases n	e son	t pas	coché	es, vo	otre ir	iscri	ption à	l'épi	reuv	e ne pou	ırra êtr	e enre	gistrée	!			
$\Box$ $\underline{\mathbf{v}}$	ie pri	ivée e	et aux	donne	ées per	sonne	elles d	le l'AS	SAF e	t du c	lub,	dont j'a	i pris	con	en conformaissance 'ASAF:	e et aux	quelle			relati	ve à l	a
															rendra n			nulle e	et no	on aver	ue.	
présente autorisé	es donn e n'y a ous eng	iées so été app gageon	nt exac portée. l s, en ot	tes. No Nous a ıtre, à	ous certi utorison nous so	fions s s l'AS	ur l'hoi AF à ef	nneur q fectuer	ue le vo toutes l	éhicule les véri	est c	onforme ons repris	à la do ses dan	ernièi s ses	s à en obse re réglemen Prescription dopage qui	ntation de ns Sporti	l'ASAl ves, dest	F et qu'au inées à en	icuno n vér	e modifi ifier la c	cation onforn	non nité.
Fait à						le	/		/		(Fa	aire pré	céder	les	signature	s de la	mentio	n « Lu	et a	pprouv	é »)	
												□ p	our co	nduir	possède pa re le véhicul rconstance.							ter
				Signa	ıture dı	ı pilot	te								Sio	nature <i>a</i>	lu con	ilote				
	Signature du pilote										Signature du copilote											

## Rallye de la Haute Senne

11 & 12/06/2022

## **VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom :	I E / C	OND	007.				Si ps	seudo	nyme :		Prénom :	Signatur	е					
Prov.			ASAF			/ «		VAS		»	N° Licence		Туре					
PIOV.	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	N Licence		туре					
$\overline{\mathbf{V}}$																		
COPI	LOTE	E/PA	SSA	GER														
Nom :							Si ps	seudo	nyme :		Prénom :	Signatur	е					
Prov.	<u></u>		ASAF		<u></u>	/ «		VAS	<u></u>	»	N° Licence		Туре					
11011	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	11 2.00.1100		. , , , ,					
$\checkmark$																		
VOIT																		
	Marqu	e - Ty	ре		N° F	Plaque	•			N°	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.				
					•					1		cc						
		Co	ompag	nie d'	assur	ance :					Police n	<u>':</u>						
					SERVE	A LA	СОМІ	MISSI	ON TE		QUE ET A L'ORGANISATEUR							
N° de p	ortièr	es / C	Capot A	AV						Fixa	tions des roues							
Pare-b	rise fe	uillet	é							Fond	ctionnement des freins							
Eclaira										Ann	eaux de remorquage							
Docum	ents d	le bor	d							Auto	ocollants ASAF							
Réserv	oir d'e	ssenc	е							Passeport ASAF PH N°								
Canalis	ation	d'ess	ence							Vête	ements (Combinaison)							
Tôle pa	re-feu	ı avar	nt/arri	ère						Dive	rs:							
Arceau	de sé	curité								Dive	rs:							
Ceintu	res de	sécur	rité / F	larna	is					Conf	formité de classe							
Batteri	е									Conf	formité de division							
Extinct	eur									Chal	lenge B. Thiry (à vérifier)							
Appui-t	tête									(Mo	difier éventuellement la liste	e des engagé	és)					
Casque	/ HAI	NS										EN (	ORDRE					
Fixatio	ns dar	ıs I'ha	bitacl	е								NON CONF	ORME					
Publicit	tés su	r vitre	es								COMMISSAIRE T	ECHNIQUE						
Rétrovi	iseurs	Ext.	/ Int.							Lice	nce N° :							
Ornem			ır							Nom	/Cachet :							
Echapp																		
Protect	tions d	les tu	yauter	ies														
Poids																		
Elargis			ies								SECRETARIAT DE L'O	RGANISATIO	<u>N :</u>					
Pneum	atique	es																

N°		

# Copies de vos licences "sportives" 2022

Pi	lote :	
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son	autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
	Je possède une licence ASAF ou VAS	
	cez ici la copie de votre licence face « année » tile si la face avant ne comporte aucune donnée  2022	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE HT 0000 A3 2022  NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE  Validité cardio : 12/20xx
Co	pilote :	
	été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a

Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple:



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

|--|

<sup>\*</sup> L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

## Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be

#### A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux

Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Ré	servé	au se	crétar	iat de	l'AS	AF					
N° 2022											
				<u> </u>							
	N° du	T.P.	pour	l'épr	euve :						

		<u>L</u>	es c	cand	dida	ats	DC	OIV	EN	T c	<u>om</u>	plé	ter	'le	for	<mark>rmula</mark>	ire	da	ns	SOI	n in	ıté	gra	lité	eı	<u>า I</u>	MA.	<u>JU</u>	<u>SC</u>	UL	ES	<u>}_</u>		_	_		
Nom de l'é	preuv	e:																					Da	ite	:												
Type de TP so	uhaité																				] TF (50 =						P-A4	1		-	□ 1 (5)	TP-/ 0 €)					
Expérience re	quise*																				NOI	N				οι	*ال				0	UI*					
Agrément	RACB														oir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.																						
Province :																	Je	pos	sséd	lais	une	lice	nce	AS	AF	l'a	anné	e pi	récé		nte o			O	UI .	/ N(	ΟN
Nom:																										I		I									
Prénom :																																S	exe :	:	H		F
Rue:																										]	N°:					Bto	е:				
Pays:		C.P.	:					Loc	cali	té:																L											
Né(e) le :		-		-					Na	tion	alit	té :			1	Peri				(	OUI	[ /	NO	N	D	ep	uis -	+ <b>d</b> c	e 3 a	ans	;:		(	)U!	[ / ]	NON	N
Téléphone fix	ке:			/											G	GSM:					/																
E-mail :																																					
Age minimur	n : 18 :	ans.																								П											
(1) l'ASAF et l (2) le(s) propri (3) le ou les or (4) d'autres pa (5) les concurr (6) les préposé (7) les assureu pour tout domn faute des perso proches et nos a	étaire(s) ganisate rticipant ents et le s, aides le rs des pe nage que nnes et c	et/ou ex urs de la s et, si l' es proprie bénévole ersonnes e je cause des orgar	manif épreuv étaires es et ch (ou or erais o	estation ve a lice ou de nargés ganision su sub	on ; eu su étente de n mes) irais	r circ eurs c nissic visés au co	cuit, des v on de s aux	d'aut éhicu es per poin d'une	res u iles p rsonn its 1	ntilisa partic nes (o à 6 ci épre	ipan ipan u or ava	rs dud nts; rganis nnt; s (y c	lit cir mes)	) visé: ris en	s au:	nements	) repr	ises	au ca	alend	lrier (	qu'il ment	soit enga	ou n	ion la	a co	onséc porte	Įuen ≥-foι	ice di	irect ur n	te ou nes a	ı ind	tirecte	e d'u oit, n	ne ne	églige éritier	nce ou
Par ma sigi																												_						_			
a. être en poss b. que je m'en antidopage c. que j'ai pris dérivés, don d. que je m'er dans un dé aggravant d	gage à n compéte connais t ceux, p gage à lai de tr	e pas fai nte, ainsi sance de particulie déclarer rente jou	re usaş i qu'au s règle ers, des r <b>à la c</b> urs : l	ge de la comenta de la compa la cécare les	drogo s qui uves. agnie ité, la risqu	ues d s du régis e d'as a sur ues d'a	taux ssent ssur: dité, accid	illéga d'alc les é ance la pa lents	iles ; coolé preu <b>AX</b> / araly ou le	je su emie ves a <b>A, via</b> sie, l eurs c	is d <sup>°</sup> uton <u>a le c</u> 'épil conse	accor nobile <b>court</b> lepsie équer	rd de es or tier I t, les nces)	ganis Rolan attaq	soum sées nd L ques	nettre, lo sous l'éş <b>ΔDURO</b> d'apople	ors de gide d ON & exie,	com le l'/ : <b>M(</b> le de	npétit ASAI ORS. eliriu	F et o	aux que jo oute i	cont e m' infir ns, le	trôles engag mité es tro	effe ge à <b>ou 1</b> ouble	les r mala es m	és p resp adie	oar la oecter e grav taux,	Féd san ve n le d	lérations rés ne su liabèn	serve urve	e ain e <b>nan</b>	ısi qu <b>ıt en</b>	ue tou	ıs le:	s règl assui	lemen	. Ceci,
																ection																					
□ d	ordre i	ite, en 1 intérieu	ır.		•	•				•															•	•		•							•		
D po	ersonne a décla	se l'AS elles de tration	l'AS susdi	SAF	et di t dis	u clu pon	ıb, o ible	dont sur	j'ai den	pris	s co le et	nnai t cor	ssar 1sul	nce e table	et au	uxquel ır le sit	les j' e de	adł l'A	nère. SAI	F : <b>v</b>	vwv	v.as	af.b	e							la '	vie	priv	<u>ée</u>	et au	ux do	onnée
☐ Je																																					
l'atteste sur l'h	Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide!  J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du (des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-																																				
pilote**.	eul	(** Bi	ffer é	vent	uelle	mer	nt le	s me	entic	ns ii	nad	équa	ates,	)	.c p		. auc	une		c-1				. μια	qt		-ujut	.s/u	(3)		(3	,, cı		. qui	- piid		, со-
Signature d	u dem	andeu	r. pre	écéd	lée	de la	a m	ent	ion	« lu	et	app	rou	vé >	» :																						

	ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE													Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.																										
Réser Com. S				Dat	te:					N	l° d∙	e Li	ic:				F	our	natu valida anisate	tion c																				
													_																											
	P.				Fo	rm	ula	aire	2 :	: D									par		_		_				_	ır ι	ın											_
A renvoyer avec les do												e temps que le droit d'engagement ocuments d'inscription à l'épreuve pour quelle il est sollicité												SAF																
		14.6 : <u>sec</u>	0 – l	Fax. riat	.:08 @as	85/3 saf.b	1.76 <u>e</u>		(	Cham titre sec	pion de p rétar	ave nnats artic riat d	c un /Cha ipati le l'A	e lice Illeng on " <sup>-</sup> SAF.	ence ges, TP Cett	ann les p " po e co is tai	uelle oints ur au mmi rd, 1	e de s ac utar unio mo	dans le l'ASA equis le nt qu'i cation pis ava onnat	F, po ors d ls co devi int la	urro e leu mmu a s'o derr	nt c r me iniqu ipére nière	omp eilleu uent er lo	itabil ire p le ré rs de	liser, artic sulta la de	aux ipati it y c ema	on av bten	rec u u, au le la	n		N	° dı	u T.)	P. 1	pou	r l'é	epre	uve	:	
				1	Les	ca	nd	ida	ts D	<u> </u>	VEI	VT (	cor	npl	éte	r le	fo	rm	ulai	ire (	dan	s s	on	int	égı	rali	té e	n IV	1AJ	IUS	CL	JLE	ES							_
Nom de	l'ép	reu	ve :	}																							D	ate	:											
Type de titre de participation souhaité \$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc																																								
Province :		so)																				Lo		a á d	.i	.m.o. 1		aa 1 <sup>9</sup>	,	á 2 m	má a i	ádar	nte o			<i>t</i> .	ΟU	т /	NC	N.
Nom:	· 										l -			l -				1	1	1		Je	pos	ssea	ais t	ine	icen	Ce I	ann	Р	rece	dei	nte o	ou a	ivan	ι.		1 /	NC	)IN
Prénom :							-	-									-	-					+	+			+			+				1		S	exe :		н	F
Rue :																															۷° :			-		Bte	-	,	11	
Pays :				C.I	P. :						Lo	cali	té :					-												+	T			1						
Né(e) le :				-			-					Na	atio	nalit	é:			P	ermi	is de	con	ıdui	ire :		OU	Ι/	NO	N	Ι	Эері	uis +	⊦ de	2 3 a	ns	:	(	UI	/ N	ION	1
Téléphone	e fixe	e :	1				/												GSM	1:					/					Ī										
E-mail :																																								
Age minin	num	: 18	3 an	S.		<u> </u>																																•		
Je soussign l'ASAF et ( (8) l'ASAF (9) le(s) pr (10)le ou le (11)d'autre: (12)les con (13)les pré (14)les assu pour tout de faute des pe proches et i	é(e) déclair et le ropriées organs part curren posés, ureurs omma erson nos as	teclar s CS. taire( anisa icipa nts et aide des age q nes e	re par nonce AP.; s) et/ teurs nts et les p es bén perso ue je t des urs.	ou ex de la , si l' eropri évole nnes caus	er de ur mo xploi a mar 'épre iétair es et (ou serais	tant(s nifest euve a res ou charg organ s ou s	propr eme, i s) du tation a lieu i déte gés d nisme subira epris	circui; sur centeur e mises) vi ais au	iative iyants iit, si circuit rs des ssion sés au cour à 7 c	aux droit l'épre t, d'a véhi- des p ux po rs d'u	épreuts, me euve a utres cules erson ints 1 ne de	utilis partines ( l à 6 es ép	sateuricipar ou or ci ava	tes and s, me circuit rs duce that ; rganis ant ; es (y	u cal s pro it; dit ci smes	endri oches rcuit ) visc pris e	ier A (pare ; és au	SAl ents x po	oints 1	,2,3,4	rticipe enfan	er qu ts) et ci av	i'aux t nos	épre assu ier qu	ruves reurs	dont , à to oit ou	l'acc ut rec	eès m cours	est c conti	uenc	rt en	conf	ou ir	té a	ecte	es rè	glemo	ligen	de ce o	
e. être en production f. que je mo compéte g. que j'ai dérivés, h. que je mo dans un aggrava	posses n'eng ente, a pris d dont m'eng n déla	ssion age à ainsi conna ceux gage ai de	de m ne pa qu'au issan , part à déc tren	on p as fai ix co ice de iculie clare te jo	ermi ire us ontrôl es rès ers, c er à l	s de o sage o es du glemo des ép a cor : la o	condi de dr i taux ents d preuv mpag cécite les ris	uire s ogue c d'al qui ré es. gnie c é, la sques	i l'act s dites coolé gisses l'assu surdit d'acc	tivité s illég mie nt les uranc té, la	épre épre ee AX para ts ou	; je s uves KA, v lysie leurs	uis d auto via le , l'ép cons	'acco mobil <b>cour</b> ilepsi séque	rd des o rtier e, le nces	e me rgani <b>Rol</b> a s atta	soun isées and I aques	sou LAI s d'a	re, lors is l'égi DURO apople	de de de de N & xie,	l'AS MOI e del	étitio SAF ( RSA iriun	ns, a et qu <b>tou</b> n tre	ux co e je r ite in mens	ontrôl n'eng firm , les	les ef gage ité o trou	fectu à les u ma bles i	és pa respe ladie nenta	r la F cter s <b>grav</b> nux, l	edér sans ve m le di	réser e sui abète	ve a	insi q a <b>nt e</b>	que i	tous l	les ri	èglem sura	ents	Ceci	<u>i,</u>
	Je	soll	icite	, en	mê	me t													tion nérent													es s	statu	ıts e	et le	règ	leme	ent		
	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.  J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.																																							
																			e site ci-de								null	e et 1	non	ave	nue.									
			_																s pot										, .	\ ··	, ,							44,		
J'atteste su pilote**.	ır I'ho	nne							lu spo nent l								ne p	rés	enter	aucu	ne co	ontre	e-ind	dicati	on à	la p	ratiq	ue dı	ı(des	s)dit	(s) sp	ort	(s), e	n ta	ant q	ue p	ilote	**/0	:0-	

Signature du demandeur et, le cas échéant Fait à, le			et approuvé	»:								
ATTESTATION D'APTITUD Cette attestation est valable 3 mois et n'e «TP-L»		Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :  Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)										
Je soussigné, Dr		ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20 (Validité Maximale : 2 années civiles)								
déclare queplus amplement identifié(e), a bien sub réglementaires et que son état de santé r	oi les examens médicaux	Date, signature et cachet du <b>CARDIOLOGUE</b> :										
indication à la pratique du sport autor	mobile** - du Karting en	Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20								
compétition**.  ** Biffer éventuellement les mentions inadéquate.  Date, signature et cachet du médecin examinat		Date, signature et cac	chet de l' <b>OPH</b>	ITALMOLOGUE :								
		Remarque 🗆	INAPTE AU	J PILOTAGE (= copilote uniquement)								
			ANCE MEDICALE									
			LICENCE "I	HANDI"								
Réservé au Date : Com. Sportif	N° de Lic :	Signature du Com. Spor Pour autant que l'attestation d'a		, soit signée.								